

L'affacturage profite de la crise financière

Alors que la plupart des activités bancaires de détail stagnent en France, le chiffre d'affaires réalisé par les sociétés d'affacturage croît vigoureusement depuis plusieurs années. Selon une étude de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP), il a connu une augmentation de 13,3 % en 2011. Les créances prises en charge ont atteint le montant record de 170,1 milliards d'euros, battant le précédent record de 2010. La tendance est encore plus marquée dans certains pays comme le Royaume-Uni (+22 % à 268 milliards d'euros), l'Italie (+22 % à 175,1 milliards), qui prend à la France sa place de deuxième marché européen de l'affacturage, et l'Allemagne (+21 % à 157,2 milliards).

« *L'affacturage peut paraître comme une réponse immédiate aux difficultés d'accès aux ressources liquides pour des entreprises fragilisées par des tensions de trésorerie* », rappelle l'autorité, qui remarque que son potentiel de croissance est considérable auprès des PME : seules un peu plus de 3 % d'entre elles y ont recours.

Reflet de la crise et des difficultés des entreprises, l'encours impayé après échéance progresse depuis 2009 : il s'élève à 4,28 milliards d'euros fin 2011, soit 17,3 % de l'encours, contre 15,2 % fin 2010 – l'ACP relativise en soulignant que 71 % de ce montant résultent de simples retards de paiement de moins d'un mois. Le taux de créances douteuses suit la même tendance ces dernières années : de 4,2 % de l'encours brut au 31 décembre 2008, il grimpe à 5,3 % fin 2011.

L'étude de l'Autorité de contrôle prudentiel est dans notre base « Ressources », rubrique Institutions et Organisations, France, Autorité de contrôle prudentiel.